

En matière de pêche au saumon, la turbidité de l'Adour n'a d'égale que celle des usages. Au cœur de l'hiver, les fédérations de pêche des Pyrénées-Atlantiques et des Hautes-Pyrénées, soutenues par plusieurs associations de pêche béarnaises, ont porté plainte contre les professionnels de l'estuaire. Les pêcheurs amateurs leur reprochent d'affecter les populations de saumon, par l'utilisation de filets dérivants. Et ce dans l'illégalité.

C'est dans ce contexte tendu que la substitut du procureur de Bayonne, Marie Hirigoyen, supervisa hier une opération de contrôle sur le fleuve. Des agents des Affaires maritimes et de l'Agence française de la biodiversité sont montés sur six embarcations. « Nous avons vérifié leur respect de la réglementation générale : autorisation de pêche, permis de naviguer, calibrage du poisson, puissance des navires... » Dans les bourriches, « surtout de l'alose » et un saumon de 4 kilos. « Nous n'avons pas relevé d'infraction à la réglementation générale. »

Usage et tolérance

Cela ne règle pas la question soulevée par les pêcheurs à la ligne de l'amont. Une chose, au moins, est claire : « La loi interdit la pêche professionnelle dans les estuaires, sauf autorisation spécifique des autorités portuaires », énonce la magistrate. En l'occurrence, de la Région Nouvelle Aquitaine. « Il n'y a pas eu de décision en ce sens », souligne Marie Hirigoyen.

Pourtant, dix-sept pêcheurs professionnels exercent depuis le port de Bayonne. « C'est le seul endroit de France où cela existe », appuie Antoine Tugas, l'avocat des fédérations de pêche 64 et 65. Depuis des décennies, une tolérance s'est installée. Une de ses pratiques fondues dans l'usage, presque oubliées, jusqu'à ce qu'un événement les bouscule. Ici une plainte.

« Une tolérance n'est pas créatrice de droit », martèle M^e Tugas. Ceux qu'il conseille établissent une relation directe entre la pêche des « estuariens » et la « raréfaction des saumons » dans la Nivelle, les gaves de Pau et d'Oloron. Cette baisse des ef-

fectifs est-elle avérée ? L'association Migradour recense les poissons migrateurs, tel le saumon atlantique. Elle décrit une stagnation et s'en inquiète (lire par ailleurs).

Patate chaude

Olivier Azarete est l'un des pêcheurs professionnels pointés du doigt. Il retient les propos acerbes qui lui brûlent les lèvres, souhaite « aux pêcheurs amateurs de prendre du plaisir au bord des rivières ». Mais il n'en démordra pas : « Nous sommes légitimes et nous sommes des gestionnaires de la ressource. On ne veut pas scier la branche sur laquelle on est assise. » Lui a la trentaine et se projette « jusqu'à la retraite ». La pêche au filet tant décriée, c'est « 40 à 60 % » du chiffre des « pros ». Derrière la bataille en cours, il y a une réalité sociale. Des pêcheurs qui ont investi dans leurs entreprises et défendent leur gagne-pain.

L'affaire est délicate. Et floue. Hier, Alain Rousset inaugurerait la nouvelle

capitainerie du port. Belle occasion d'interroger le président de la Région sur sa responsabilité dans le brouillard ambiant. Entend-il prendre un arrêté pour autoriser la pêche professionnelle et entériner la pratique patrimoniale ? Ou laissera-t-il les choses en l'état, c'est-à-dire soumises au Code des transports qui interdit la pêche dans les ports à défaut de pareille autorisation ? « J'aimerais bien savoir ce qu'il en est du droit », répond Alain Rousset. « Ça fait quatre fois qu'on (la préfecture, NDLR) me dit que ces pouvoirs sont ceux de l'État. »

Le sous-préfet de Bayonne, Hervé Jonathan, assistait lui aussi à la coupure de ruban, hier. Il n'a pas souhaité s'avancer sur ce terrain, avant d'avoir « étudié la question ». Elle est vaste : environnementale, sociale, économique. Peut-être même politique, avec une profession affiliée au Comité régional des pêches, interlocuteur important des pouvoirs publics.

Saumons : la bataille des chiffres

Pour ceux qui portent plainte contre les pêcheurs de l'estuaire de l'Adour (Fédérations de pêche 64 et 65, associations), les professionnels affectent les populations de saumon qui remontent l'Adour. Olivier Azarete est un représentant des professionnels. Lui cite Migradour pour avancer une tout autre réalité : « On sait que la population augmente. Légèrement, mais constamment. » Sa corporation prélève « 700 à 1 000 » saumons chaque année. « L'année dernière, il est remonté plus de 4 000 saumons », avance-t-il. Il additionne les statistiques des différents points de comptage.

Du côté de Migradour, on prend comme référence ceux de la passe de Navarrenx. Elle est stratégique : au-delà de celle-ci, les saumons trouvent de bonnes conditions de reproduction, contrairement à son aval. « Nous avons compté environ 1 500 poissons passés à Navarrenx, l'an dernier. » Or, Migradour évalue à 1 500 le nombre de saumons pêchés, dont près de 1 200 par les professionnels qui pêchent sur les parties maritimes et fluviales de l'Adour. Ceux du seul estuaire pêseraient 1 000 pièces sur ces 1 200 prélevés dans l'Adour.

Les 300 autres sont pêchés à la ligne. Migradour fait aussi remarquer l'évolution de la pêche professionnelle : « Il y a vingt ans, il y avait une cinquantaine de pêcheurs professionnels dans l'estuaire. Ils prenaient déjà 1 000 saumons. » Pour l'association, le maintien des populations n'est pas un objectif. « C'est son développement que nous visons. »